



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportes internes et resistants

Question écrite n° 3782

Texte de la question

M Augustin Bonrepaux appelle l'attention de M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre sur les prisonniers de guerre francais detenus par le Viet-minh pendant la guerre d'Indochine. Dans un souci d'equite, il lui demande s'il ne lui paraitrait pas souhaitable d'introduire certaines modifications dans leur situation, et notamment : 1o que leur soit reconnu le statut d'interne-resistant ; 2o la prise en compte comme service militaire actif dans une formation combattante le temps passe en captivite ; 3o que les maladies contractees dans les camps de prisonniers soient assimilees a des blessures de guerre ; 4o que ces maladies contractees en captivite soient groupees pour le calcul des pourcentages d'invalidite ; 5o que les centres de reforme reconnaissent les maladies des prisonniers du Viet-minh, ainsi que les blessures, en tenant compte des difficultes a en apporter la preuve, pour attribution de la pension d'invalidite.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre precise a l'honorable parlementaire qu'il a presente a l'agrement du Gouvernement un projet de loi creant un statut en faveur des anciens prisonniers du Viet-Minh. Ce texte pourrait etre soumis au Parlement lors d'une prochaine session.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3782

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2770